

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

Lors des audiences tenues par la Cour les 15, 16 et 17 octobre dans les affaires du Sud-Ouest africain, l'honorable Ernest A. Gross, agent des Gouvernements de l'Ethiopie et du Libéria, et l'honorable Edward R. Moore, conseil de ces gouvernements, ont exposé les raisons pour lesquelles ils concluent à la compétence de la Cour.

A la fin de l'audience du 17 octobre, des questions ont été posées aux agents par M. le Juge Basdevant et par M. le Juge sir Percy Spender. Les agents ont été avisés par le Président que leurs réponses pourraient être données ultérieurement.

La prochaine audience a été provisoirement fixée au 19 octobre à 10 heures 30. La parole sera alors donnée à l'agent de la République d'Afrique du Sud pour la plaidoirie en réplique.

La Haye, le 17 octobre 1962.

I.C.J.Communiqué No. 62/26
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:

At the hearings of the Court held on 15, 16 and 17 October in the South West Africa cases, the Honourable Ernest A. Gross, Agent for the Governments of Ethiopia and Liberia, and the Honourable Edward R. Moore, Counsel for the two Governments, presented their arguments in support of their submission that the Court has jurisdiction.

At the end of the hearing on 17 October, questions were put to the Agents by Judge Basdevant and by Judge Sir Percy Spender. The Agents were informed by the President that their answers could be given at a later stage.

The next sitting of the Court has been provisionally fixed for 19 October at 10.30 a.m. The Court will then hear the Agent for the Republic of South Africa in reply.

The Hague, 17 October 1962.
